



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LOIR-ET-CHER



Les phytos, parlons-en !

Vous habitez à proximité de champs agricoles et vous vous posez des questions ?

Ce document synthétique a pour but de répondre à quelques-unes d'entre elles et de vous aider à mieux comprendre les pratiques dans les champs avec un pulvérisateur.

L'échange avec votre voisin agriculteur est la bonne solution pour vivre ensemble à la campagne. Privilégions le dialogue entre agriculteurs et riverains !



**Pour bien vivre ensemble à la campagne,
privilégions toujours le dialogue !**



Pourquoi les agriculteurs traitent-ils ?

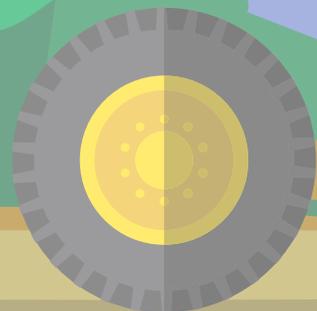
Face aux maladies, «mauvaises» herbes ou attaques d'insectes qui peuvent entraîner jusqu'à la destruction totale d'un champ, **les agriculteurs ont besoin de protéger leurs cultures.** Pour un coût identique, il n'existe pas toujours à ce jour, d'alternatives non chimiques aussi efficaces.

Les produits phytos permettent également d'éviter **la présence dans nos aliments de plantes toxiques comme le datura.**

En plus des précautions à prendre pour la santé et l'environnement, les traitements ont un coût et prennent du temps. Pour les limiter, **les agriculteurs observent la plante et le sol** afin d'apporter la juste dose au bon moment et au bon endroit.

Que font les agriculteurs pour éviter les phytos ?

Comme pour les antibiotiques, les phytos ce n'est pas automatique. De nouvelles technologies de suivi agronomique les aident aujourd'hui dans cet objectif. L'utilisation de solutions alternatives non chimiques progresse également. **Outils de désherbage mécanique, robots, pulvérisation haute précision, variétés résistantes aux agresseurs, associations de cultures** sur plusieurs années pour diminuer les attaques... : la recherche avance, les agriculteurs s'y investissent mais cela nécessite du temps.





Pourquoi les agriculteurs traitent-ils tard le soir ?

Pour protéger efficacement ses cultures tout en ayant le moins d'impact possible sur l'environnement, l'agriculteur prend en compte différents paramètres : *le vent, l'humidité et la température*. L'objectif n'est pas de se cacher en traitant tôt le matin ou tard le soir. Le taux d'humidité de l'air augmentant, *traiter le soir favorise l'efficacité du traitement et permet donc de réduire les doses de produit utilisées*. Autre avantage, cette pratique limite *l'impact direct du produit sur les abeilles et autres pollinisateurs* qui sont absents des champs après le coucher du soleil.



L'objectif pour l'agriculture conventionnelle est de parvenir à un bon équilibre entre les exigences de santé, non discutables, et les bénéfices apportés par un usage raisonné des phytos pour la protection des cultures :

- > pour garantir des aliments de bonne qualité nutritionnelle et sanitaire,
- > en quantité suffisante et à des prix abordables pour les consommateurs.



Les particuliers utilisent aussi parfois des pesticides : anti-mouches, raticides, produits pour traiter les combles, façades et toitures, anti-puces, anti-poux, désinfectants ménagers et autres produits contre les champignons, bactéries...

Quelles sont les distances à respecter vis-à-vis du voisinage ?

Périodes, zones ou distances de traitement : *c'est la législation qui autorise ou non les agriculteurs à épandre* après avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Selon le produit et son mode d'application, *la réglementation impose différentes distances le long des zones habitées* :

- 0 m pour les produits phytos homologués en bio notamment
- 5 m pour la plupart des produits (10 m en arboriculture ou viticulture)
- 20 m incompressibles pour les produits les plus à risque

Excepté pour les produits les plus à risque, qui sont de plus en plus rares, certaines distances peuvent être réduites par des chartes départementales si l'agriculteur utilise *des buses de pulvérisation «dernière génération»*.

Quels sont les produits épandus avec un pulvérisateur ?

Selon les besoins, les agriculteurs utilisent le pulvérisateur pour épandre *des produits phytosanitaires ou des produits nutritifs* :

- des produits chimiques de synthèse homologués,
- des produits issus de substances naturelles dits de «biocontrôle»,
- des produits nutritifs : engrais liquide ou encore des oligo-éléments.

Pourquoi ne pas tout faire en bio ?

En bio, on utilise des techniques alternatives aux phytos de synthèse, y compris avec un pulvérisateur. Les rendements sont souvent plus faibles et variables. Le passage en bio n'est pas toujours facile avec, ***pour certaines productions, des impasses techniques.***

C'est une prise de risque dans un marché qui ralentit. En 2022, le réseau Biocoop (4 magasins implantés en Loir-et-Cher) a fermé une quarantaine de magasins au niveau national.

Agriculture bio et conventionnelle sont complémentaires pour répondre à la diversité des attentes des consommateurs.

Les agriculteurs échangent régulièrement sur les pratiques, c'est donc toute la profession qui progresse ensemble.



Comment les produits sont-ils testés ?

Pour nous protéger, le recours aux produits phytos est très encadré en France. ***Les produits phytos utilisés sont tous homologués par un organisme indépendant : L'ANSES*** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), après avoir été soumis à ***des tests qui durent en moyenne 10 ans.*** L'homologation prend en compte systématiquement les ***risques sanitaires*** pour les personnes qu'elles soient directement utilisatrices ou non (personnes présentes, voisinage, consommateurs...).

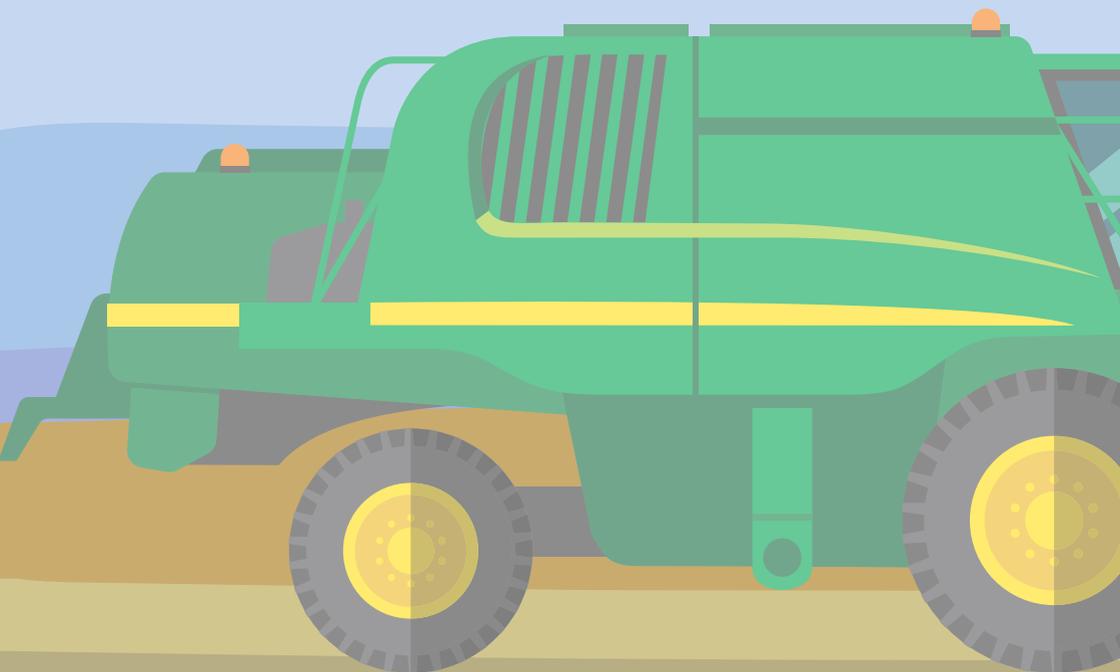
A quoi servent les Zones de Non-Traitement (ZNT) ?

Les ZNT visent à *protéger des contaminations dues à la dérive de pulvérisations de produits phytos*. Il en existe de 2 types dans le département :

- à proximité des *zones d'habitations et de lieux accueillants des travailleurs* réguliers
- le long de certains *cours d'eau* (6 500 km de linéaire dans le Loir-et-Cher) et les *points d'eau* (plan d'eau, étangs, ...)

La réglementation y interdit toute application de produit phytos.

Pour la gestion des cultures, les agriculteurs font souvent le choix d'y implanter *des bandes enherbées* (voire des haies ou des bandes fleuries pour y favoriser la biodiversité). *Ces zones sont des propriétés privées et ne peuvent pas servir de chemin.*



Le saviez-vous ?

Produit phytosanitaire, pesticide, herbicide, insectide, anti-limaces...

Plusieurs termes sont utilisés pour désigner les produits servant à **protéger les plantes** dans leur bon développement.

Les herbicides servent à lutter contre les «*mauvaises*» *herbes*, les fongicides contre *certains champignons* et les insecticides contre *certains insectes ravageurs*, comme la mouche du semis qui peut, par exemple, détruire la totalité d'un champ.



100 % des agriculteurs

qui appliquent des phytos sont formés à leur usage et aux nouvelles techniques permettant de les limiter. Cette *formation obligatoire* appelée «*Certifhyto*» est renouvelée tous les 5 ans.



4 000 ha de terres agricoles

en moins en Loir-et-Cher en 10 ans soit l'équivalent de la commune de Valloire-sur-Cisse ! Cette urbanisation amène une *proximité plus importante entre agriculteurs et riverains*. Notre indépendance alimentaire est une force et passe par le *maintien de l'agriculture dans nos territoires*.



74 % des molécules

disponibles au début des années 90 ne sont plus sur le marché. La part des produits les plus à risque a diminué, celle des *produits issus de substances naturelles* et des produits utilisés en bio a augmenté.

Les phytos, parlons-en !

Pour bien vivre ensemble à la campagne, privilégions toujours le dialogue

Vous habitez à proximité d'un champ et vous êtes inquiet pour vous-même ou votre entourage ?

Votre réflexe doit être d'en *échanger directement avec votre voisin agriculteur* : chaque situation étant unique, c'est la personne la plus à même pour *répondre à vos interrogations* et échanger sur les traitements et techniques dans les champs.

Vous pouvez également consulter la *Charte d'engagements des utilisateurs de produits phytosanitaires* sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

Pour toute question sur les produits phytosanitaires, contactez la Chambre d'agriculture : charte.engagements@loir-et-cher.chambagri.fr



Bulletin de prévention

Afin de permettre aux riverains de prendre leurs dispositions pour prévenir les risques liés à une exposition aux produits phytos un bulletin de prévention mis à jour régulièrement est mis en ligne par la Chambre d'agriculture. On y trouve les périodes de probabilités de traitement détaillées en fonction des cultures.